

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS  
DECATHLON x ASICS  
« GAGNE TA TENUE ASICS 2024 »

Article 1 : Organisation

La société DECATHLON France, société par actions simplifiée , au capital de 30 037 000,00 € Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° 500 569 405 dont le siège social est situé au 4 boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 23 mai au 10 Juin 2024 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé «GAGNE TA TENUE ASICS 2024».

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2 : Présentation et participation au jeu

Le jeu est organisé du 23 mai au 10 Juin 2024 inclus sur le site

<https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-asics-2024>

Pour participer au tirage au sort et tenter de gagner une tenue complète (T-Shirt+Short d'une valeur de 120 euros) parmi les références suivantes :

TENUE DE TENNIS HOMME

composée d'un t-shirt ou d'un polo technique doté de la technologie ASICS PRO-FIT pour une excellente respirabilité et d'un short de tennis confort.

Valeur de la tenue : 120€.

Photo sur le site non contractuelle, la tenue envoyée dépend des stocks disponible lors de l'expédition du lot

TENUE DE TENNIS FEMME

composée d'un t-shirt ou d'un débardeur technique doté de la technologie ASICS ACTIBREEZE pour une excellente respirabilité et d'une jupe-short de tennis confort.

Valeur de la tenue : 120€.

Photo sur le site non contractuelle, la tenue envoyée dépend des stocks disponible lors de l'expédition du lot

En complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- S'inscrire sur la plateforme <https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-asics-2024> en uploadant sa preuve d'achat

- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Acheter en ligne ou en magasin, une chaussure de tennis Asics parmi les modèles listés ci-après,

Modèles de chaussures tennis ASICS éligibles au jeu :

- Chaussures de tennis Homme multicourt - Asics Gel Challenger 14 bleu 8867868
- Chaussures de tennis Homme terre battue - ASICS Gel Solution Speed FF 3 blanche 8806282
- Chaussure de tennis Homme multicourt - ASICS Gel Resolution 9 blanc noir 8805860
- Chaussures de tennis Homme terre battue - ASICS Gel Resolution 9 saphir black 8868251
- Chaussures de tennis Homme terre battue - ASICS Gel GAME 9 bleu jaune 8868244
- Chaussure de tennis Homme multicourt - ASICS Gel Solution Speed FF 3 ORANGE 8867892
- Chaussures de tennis Homme terre battue - Gel Challenger 14 blanc 8829081
- Chaussure de tennis Homme multicourt - ASICS Gel Resolution 9 blanc orange 8868221
- Chaussure de tennis Homme multicourt - Asics Gel Solution Speed FF 2 bleu rouge 8768047
- Chaussure de tennis Homme multicourt - ASICS Gel Solution Speed FF 2 BLEU 8806284
- Chaussure de tennis Homme multicourt - ASICS Gel Solution Speed FF 3 BLANCHE 8868219
- Chaussures de tennis Femme multicourt - ASICS Gel GAME 9 menthe bleu 8868529
- Chaussures de tennis Femme multicourt - ASICS Gel Resolution 9 menthe bleu 8868533
- Chaussures de tennis Femme multicourt - Gel Challenger 14 blanc orange 8868534
- Chaussures de tennis Femme terre battue - Solution Speed FF jaune 8807246
- Chaussures de tennis Femme terre battue - Gel Game 9 bleu clair 8829736
- Chaussures de tennis Femme multicourt - Gel Game 9 blanc bleu 8831652
- Chaussures de tennis Femme multicourt - Gel Challenger 14 turquoise 8831666
- Chaussures de tennis Femme terre battue - ASICS Gel Resolution 9 MENTHE 8868537
- Chaussures de tennis Femme terre battue - ASICS Gel Solution Speed FF 3 clay mint 8868536
- Chaussures de tennis Femme multicourt - ASICS Gel Solution Speed FF 3 blanc orange 8868535
- Chaussures de tennis Femme terre battue - Gel Solution FF 2 vert turquoise 8829737

### Article 3 : Lots

Decathlon et Asics mettent en jeu 10 tenues complètes composées d'un haut, d'un bas et d'une paire de chaussette pour un total équivalent à 100€ parmi la liste des modèles suivant :

#### TENUE DE TENNIS HOMME

composée d'un t-shirt ou d'un polo technique doté de la technologie ASICS PRO-FIT pour une excellente respirabilité et d'un short de tennis confort.

Valeur de la tenue : 120€.

Photo sur le site non contractuelle, la tenue envoyée dépend des stocks disponible lors de l'expédition du lot.

#### TENUE DE TENNIS FEMME

composée d'un t-shirt ou d'un débardeur technique doté de la technologie ASICS ACTIBREEZE pour une excellente respirabilité et d'une jupe-short de tennis confort.

Valeur de la tenue : 120€.

Photo sur le site non contractuelle, la tenue envoyée dépend des stocks disponible lors de l'expédition du lot.

Si les lots ne pouvaient pas être distribués pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ils seraient perdus pour les bénéficiaires et ne seront pas réattribués.

### Article 4 : Désignation du gagnant

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les inscrits correspondant aux conditions de l'article 2. Le tirage au sort sera effectué dans un maximum de 15 jours après la clôture du jeu concours dans les locaux de l'organisateur.

### Article 5 : Remise des lots

Les gagnants seront informés par mail (à l'adresse indiquée par le Participant lors de son inscription sur le site <https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-asics-2024> et seront contactés par la société Decathlon France pour l'expédition des lots

A défaut de réponse et d'envoi des informations nécessaires par les gagnants avant le 1er Décembre, les lots gagnés seront considérés comme perdus, et cette perte ne pourra pas ouvrir droit à une réclamation.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants et la véracité des informations fournies.

### Article 6 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu sans préavis ni justification, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, ainsi que l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La responsabilité de Decathlon France ne saurait être engagée de ce fait, étant entendu que l'organisateur s'engage, conformément à la Loi

Informatique et Libertés à ne pas garder ou céder à un tiers le fichier des gagnants et des participants, au-delà de la mise en contact pour que les gagnants récupèrent leurs lots. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment, en écrivant à Decathlon, à l'adresse du siège mentionnée en article 1.

#### Article 7 : Propriété intellectuelle

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

#### Article 8 : Divers

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats.

La société Decathlon pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Les données personnelles collectées lors de l'opération sont destinées à Decathlon uniquement pour l'expéditions des cordages et ne seront pas transmises à un tiers, ces données seront effacées 15 jours maximum après l'expédition des lots